

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction parcours agents
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_026 SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

27 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

L'article L.332-23 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agent contractuel sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le contrat peut être conclu pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement de contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

A la suite de besoins identifiés dans certains services, dans l'attente de réflexion sur l'organisation d'un service, consécutive à un ou des départs de la collectivité ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, si aucune solution en interne ne peut être mise en œuvre pour couvrir le besoin, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

En application de l'article précité et au regard des nécessités de service de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il est proposé la création des emplois non permanents ci-dessous exposés :

Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :

Direction nature paysage et propreté :

- 1 opérateur espaces verts, à temps complet rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service espaces verts.

Pôle Finances et Administration :

Direction administration et affaires juridiques :

- 1 archiviste / manutentionnaire, à temps complet rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine ou du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein du service des archives.

Pôle cohésion sociale et santé :

Direction enfance éducation et réussite éducative :

- 1 agent d'entretien / animation, à temps non complet (17h30/35h) rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des adjoint d'animations territoriaux au sein du service vie éducative Centre.
- 1 agent d'entretien / animation, à temps complet rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou des adjoint d'animations territoriaux au sein du service vie éducative Est.
- 1 AESH, à temps non complet (8h/35h) rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux au sein du service vie éducative Centre.
- 1 AESH, à temps non complet (7h/35h) rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux au sein du service vie éducative Centre.

Direction restauration scolaire et collective :

- 1 agent polyvalent de cuisine, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service organisation et qualité.

Pôle proximité citoyenneté culture :

Direction accueil population Centre :

- 1 assistante de direction, à temps complet rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein de la direction accueil population Centre

Direction accueil population Ouest :

- 1 agent d'accueil et de surveillance, à temps non complet (24h/35h) rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service exploitation secteur ouest.

Pôle Système d'information – ressources humaines :

Direction parcours agent :

- 1 chargé(e) de projet RH, à temps complet rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux au sein de la direction parcours agent.
- 1 adjoint(e) à la chef de service, à temps complet rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux au sein du service action sociale temps de travail.

Direction communication :

- 1 chargé(e) de communication, à temps complet 35h00 rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au sein du service éditions.

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-23 et L.313-1 ,

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire, dans la limite de la durée du besoin et au plus dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois pour un même agent.
- dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h12		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 49	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 5 Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Eddy SAGET Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1^{er} février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
Départ de RONSIN Chantal pour la question 38
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 050-200056844-20240216-DEL2024_026-DE